

DEA - Diplôme d'Etat d'architecte

RNCP38342 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	230, 232, 341
Formacode(s)	22223, 22357, 12513
Code(s) ROME	F1106, F1102, F1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

23 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 23 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE	19350089900029	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND	19631287000021	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE	19380141200019	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LA REUNION	94043109100013	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON	19690184700018	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE	19130236300020	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER	19340132000018	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY	19540135100026	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES	19440104800021	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE	19760164400028	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 23 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38342-dea-diplome-d-etat-d-architecte/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Professionnel aux compétences multiples, l'architecte est incontournable dans son rôle de gestionnaire global de la complexité d'un projet et de médiateur des contraintes esthétiques, techniques, économiques, sociales, ou environnementales dans lesquelles le projet doit s'insérer. Sa créativité et son approche sensible et artistique peuvent donner une identité distinctive à un projet. L'architecte est de plus en plus conscient de son rôle et de sa responsabilité sociale dans la création ou la réhabilitation de l'environnement bâti. Il est appelé à concevoir des environnements qui ne rentrent pas en conflit mais complètent la nature, à protéger l'héritage construit, à contribuer à faire face aux problèmes associés aux populations spécifiques (enfants, personnes âgées, handicapées) et à engager les usagers affectés par la conception et la planification des décisions dans les processus de choix architecturaux. A ce titre, il est un acteur à part entière dans la construction des normes et réglementations sur l'acte de bâtir.

Il intègre les principes de conception écologique : efficacité énergétique, matériaux bio ou géo-sourcés, réemploi, gestion de l'eau et des déchets, conception de bâtiments résilients face aux changements climatiques. Il se situe par rapport aux évolutions des technologies dans le bâtiment (modélisation 3D, réalité virtuelle, intelligence artificielle et impression 3D) en prenant en compte les liens économiques, culturels, sociaux entre les différents acteurs de l'architecture.

Pour ces activités, la formation du DEA sera complétée par l'inscription à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), qui permet d'acquérir et de valider des compétences de gestion de projet et de management (article 6 et 7 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'HMONP).

ACTIVITÉS VISÉES

- Diagnostic et analyse des contextes d'un projet architectural et de la commande
- Conception d'un projet d'architecture, d'urbanisme et de paysage, de l'idéation à la concrétisation
- Développement et adaptation de modes de représentation variés pour synthétiser et exprimer sa pensée.
- Action au sein d'un collectif pour faire l'architecture, la ville et le paysage en communiquant, collaborant et conseillant les différentes parties prenantes
- Participation à l'avancée des connaissances par une pratique réflexive sur, par et pour le projet architectural, urbain et paysager

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une

démarche qualité

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences spécifiques

- Analyser le contexte du projet /analyser la commande
- Identifier les ressources mobilisables, les attentes du maître d'ouvrage et identifier les différents acteurs et parties prenantes (collectivités, collectifs...) du projet architectural, urbain, paysager et territorial
- Evaluer les capacités du site à accueillir le programme et ajuster le programme en fonction de ces capacités, en lien avec le maître d'ouvrage.
- Prendre en compte les processus d'évolution historique, sociale, économique et politique des milieux dans lesquels le projet s'insère.
- Identifier les contraintes, opportunités et enjeux en matière de performance énergétique et environnementale pour le projet.
- Prendre en compte les usagers, en particulier les personnes âgées et handicapées, pour concevoir des espaces favorables à leur autonomie, leur sécurité et leur bien-être et leur permettre de s'approprier les lieux.
- Établir un diagnostic
- Expliciter et prendre en compte les différentes échelles des contextes du projet (territoire, quartier, parcelle, bâti, environnementaux) pour réaliser un diagnostic.
- Expliciter et prendre en compte les cadres réglementaires, économiques, éthiques et politiques
- Expliciter et prendre en compte la réalité physique et technique de l'existant.
- Évaluer la faisabilité technique, bioclimatique et économique du projet dans le respect des réglementations.
- Organiser la conduite du projet
- Définir une méthode de travail et une stratégie en fonction de la nature du projet et des attentes de la maîtrise d'ouvrage.
- Définir les compétences à mobiliser et évaluer le temps de travail pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage.
- Imaginer des possibles pour une architecture et un urbanisme durables
- Produire au moyen d'une démarche itérative, plusieurs hypothèses de travail, mettant en relation les différents paramètres du projet en étroite relation avec ses contextes.
- Expérimenter et créer pour trouver des réponses innovantes et adaptées aux enjeux collectifs.
- Formuler des hypothèses de projet soutenables (hiérarchie, phasage, scenarii).
- Produire des études de faisabilité
- Produire un espace répondant à des qualités écologiques, techniques et esthétiques au regard des contraintes et des contextes
- Éco-concevoir à partir des dimensions et des contraintes constructives d'un projet : choix des matériaux, techniques de construction, d'intervention sur l'existant, de rénovation et de transformation, dimensionnements, ordonnancement.
- Concevoir des nouvelles techniques constructives intégrant le réemploi et le recyclage
- Concevoir à partir des réglementations sur le handicap
- Élaborer des prototypes et des simulations
- Déterminer et dimensionner les techniques constructives du prototype en fonction du projet (constructions existantes ou constructions neuves)
- Concevoir des dispositifs adaptés aux enjeux environnementaux
- Créer de nouveaux modèles de simulations des comportements techniques, physiques, statiques du projet
- Réaliser et étudier un modèle architectural à échelle 1
- Tester et évaluer le prototype et la simulation.
- Contribuer à la validation et à la mise en œuvre du projet :
- Étudier les solutions proposées au regard du programme.
- Ajuster son projet en fonction de l'évaluation.
- Simuler la planification de la construction et l'économie du projet
- Donner des formes et des mesures à l'espace à différentes échelles
- Mesurer et apprécier le degré de complexité du projet.
- Développer ses propres langages verbaux, écrits, graphiques, plastiques et numériques pour concevoir un projet écoresponsable.
- Représenter le projet et mettre en œuvre les techniques de modélisation au service du projet :
- Observer et rendre compte de la réalité du projet à travers ses propres modes de représentation.

- S'appuyer sur différentes techniques de représentation.
- Intégrer les différentes conventions de représentation du domaine professionnel.
- Formaliser le projet de manière autonome
- Développer ses propres modes de représentation au service du projet (en 2 et 3 dimensions, maquettes ou modèles numériques).
- Communiquer et interagir dans toutes les phases du projet
- Adopter une posture d'écoute et témoigner d'une capacité à la reformulation pour instaurer un dialogue constructif avec les différents partenaires.
- Intégrer et retranscrire les attentes de ses interlocuteurs au sein de la conception d'un projet éco-responsable.
- Communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des réflexions, des idées autour de questions architecturales et de leurs résolutions spatiales, en intégrant les différents langages de l'architecte.
- Participer à l'élaboration et au suivi collectif d'un projet architectural en utilisant les outils et méthodes de la profession (plateforme collaborative, environnement commun de données, BIM, SIG, numérique responsable)
- Organiser les différents temps de la collaboration pour partager une vision de son projet
- Organiser la collaboration des différentes parties prenantes dès la phase du diagnostic.
- Associer toutes les parties prenantes par le projet et sa représentation et sa modélisation.
- Organiser une réflexion en groupe en faisant appel à l'expérimentation et à la créativité collective pour trouver des réponses adaptées aux contextes.
- Accompagner le maître d'ouvrage, les collectivités territoriales et les professionnels de la construction et du bâtiment
- Conseiller le maître d'ouvrage dans la conception du projet à toutes ses étapes
- Orienter les choix architecturaux et les prescriptions des professionnels en privilégiant une démarche soutenable
- Construire de la connaissance sur l'architecture
- Appliquer des protocoles de recherche et développement spécifiques à l'architecture.
- Formaliser et synthétiser ses résultats de recherche dans le respect des normes scientifiques.
- Contribuer au transfert des connaissances en architecture.
- Construire de la connaissance par le projet
- Produire des données inédites par le projet architectural, urbain, paysager.
- Organiser un retour d'expérience.
- Élaborer des dispositifs innovants d'expérimentation architecturale.
- Déployer une auto-évaluation et la formaliser.
- Développer une critique prospective et créative pour l'architecture
- Elaborer un argumentaire politique sur l'architecture à toutes les échelles.
- Mesurer les contreparties environnementales pour définir sa position politique par rapport au projet.

Blocs de compétences

RNCP38342BC01 — Usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention.
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

Rendus des travaux, posters, diaporamas, vidéos. Dessins techniques, modèles 3D

QCM

Examens pratiques, projets concrets, exercices de conception

RNCP38342BC02 — Mobilisation de savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale.
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines.
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

Critiques de groupe, examens écrits, présentations orales, Portfolios, recherches et rapports, participation aux travaux collectifs, aux projets en équipe

RNCP38342BC03 — Mise en œuvre d'une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

RNCP38342BC04 — Contribution à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles.
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale.
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Critiques de groupe, examens écrits, présentations orales, Portfolios, recherches et rapports, participation aux travaux collectifs, aux projets en équipe

RNCP38342BC05 — Diagnostic et analyse des contextes d'un projet architectural et de la commande

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser le contexte du projet /analyser la commande
- Identifier les ressources mobilisables, les attentes du maître d'ouvrage et identifier les différents acteurs et parties prenantes (collectivités, collectifs...) du projet architectural, urbain, paysager et territorial
- Evaluer les capacités du site à accueillir le programme et ajuster le programme en fonction de ces capacités, en lien avec le maître d'ouvrage.
- Prendre en compte les processus d'évolution historique, sociale, économique et politique des milieux dans lesquels le projet s'insère.
- Identifier les contraintes, opportunités et enjeux en matière de performance énergétique et environnementale pour le projet.
- Prendre en compte les usagers, en particulier les personnes âgées et handicapées, pour concevoir des espaces favorables à leur autonomie, leur sécurité et leur bien-être et leur permettre de s'approprier les lieux.
- Établir un diagnostic
- Expliciter et prendre en compte les différentes échelles des contextes du projet (territoire, quartier, parcelle, bâti, environnementaux) pour réaliser un diagnostic.

- Expliciter et prendre en compte les cadres réglementaires, économiques, éthiques et politiques
- Expliciter et prendre en compte la réalité physique et technique de l'existant.
- Évaluer la faisabilité technique, bioclimatique et économique du projet dans le respect des réglementations.
- Organiser la conduite du projet
- Définir une méthode de travail et une stratégie en fonction de la nature du projet et des attentes de la maîtrise d'ouvrage.
- Définir les compétences à mobiliser et évaluer le temps de travail pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

RNCP38342BC06 — Conception d'un projet d'architecture, d'urbanisme et de paysage, de l'idéation à la concrétisation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Imaginer des possibles pour une architecture et un urbanisme durables
- Produire au moyen d'une démarche itérative, plusieurs hypothèses de travail, mettant en relation les différents paramètres du projet en étroite relation avec ses contextes.
- Expérimenter et créer pour trouver des réponses innovantes et adaptées aux enjeux collectifs.
- Formuler des hypothèses de projet soutenables (hiérarchie, phasage, scénarii).
- Produire des études de faisabilité
- Produire un espace répondant à des qualités écologiques, techniques et esthétiques au regard des contraintes et des contextes
- Éco-concevoir à partir des dimensions et des contraintes constructives d'un projet : choix des matériaux, techniques de construction, d'intervention sur l'existant, de rénovation et de transformation, dimensionnements, ordonnancement.
- Concevoir des nouvelles techniques constructives intégrant le réemploi et le recyclage
- Concevoir à partir des réglementations sur le handicap
- Élaborer des prototypes et des simulations
- Déterminer et dimensionner les techniques constructives du prototype en fonction du projet (constructions existantes ou constructions neuves)
- Concevoir des dispositifs adaptés aux enjeux environnementaux
- Créer de nouveaux modèles de simulations des comportements techniques, physiques, statiques du projet
- Réaliser et étudier un modèle architectural à échelle 1
- Tester et évaluer le prototype et la simulation.
- Contribuer à la validation et à la mise en œuvre du projet :
- Étudier les solutions proposées au regard du programme.
- Ajuster son projet en fonction de l'évaluation.
- Simuler la planification de la construction et l'économie du projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

Rendus : plans, coupes, élévations, perspectives, axonométries, maquettes, etc

Rapports, simulations

RNCP38342BC07 — Développement et adaptation de modes de représentation variés pour synthétiser et exprimer sa pensée.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Donner des formes et des mesures à l'espace à différentes échelles
- Mesurer et apprécier le degré de complexité du projet.
- Développer ses propres langages verbaux, écrits, graphiques, plastiques et numériques pour concevoir un projet écoresponsable.
- Représenter le projet et mettre en œuvre les techniques de modélisation au service du projet :
- Observer et rendre compte de la réalité du projet à travers ses propres modes de représentation.
- S'appuyer sur différentes techniques de représentation.
- Intégrer les différentes conventions de représentation du domaine professionnel.
- Formaliser le projet de manière autonome
- Développer ses propres modes de représentation au service du projet (en 2 et 3 dimensions, maquettes ou

modèles numériques).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

Rendus : plans, coupes, élévations,
perspectives, axonométries, maquettes.

RNCP38342BC08 — Action au sein d'un collectif pour faire l'architecture, la ville et le paysage en communiquant, collaborant et conseillant les différentes parties prenantes

LISTE DE COMPÉTENCES

- Communiquer et interagir dans toutes les phases du projet
- Adopter une posture d'écoute et témoigner d'une capacité à la reformulation pour instaurer un dialogue constructif avec les différents partenaires.
- Intégrer et retranscrire les attentes de ses interlocuteurs au sein de la conception d'un projet éco-responsable.
- Communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des réflexions, des idées autour de questions architecturales et de leurs résolutions spatiales, en intégrant les différents langages de l'architecte.
- Participer à l'élaboration et au suivi collectif d'un projet architectural en utilisant les outils et méthodes de la profession (plateforme collaborative, environnement commun de données, BIM, SIG, numérique responsable)
- Organiser les différents temps de la collaboration pour partager une vision de son projet
- Organiser la collaboration des différentes parties prenantes dès la phase du diagnostic.
- Associer toutes les parties prenantes par le projet et sa représentation et sa modélisation.
- Organiser une réflexion en groupe en faisant appel à l'expérimentation et à la créativité collective pour trouver des réponses adaptées aux contextes.
- Accompagner le maître d'ouvrage, les collectivités territoriales et les professionnels de la construction et du bâtiment
- Conseiller le maître d'ouvrage dans la conception du projet à toutes ses étapes
- Orienter les choix architecturaux et les prescriptions des professionnels en privilégiant une démarche soutenable

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

Rendus, simulations, modélisations

Critiques de groupe, examens écrits, présentations orales, Portfolios, recherches et rapports, participation aux travaux collectifs, aux projets en équipe (expositions, événements).

RNCP38342BC09 — Participation à l'avancée des connaissances par une pratique réflexive sur, par et pour le projet architectural, urbain et paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

- Construire de la connaissance sur l'architecture
- Appliquer des protocoles de recherche et développement spécifiques à l'architecture.
- Formaliser et synthétiser ses résultats de recherche dans le respect des normes scientifiques.
- Contribuer au transfert des connaissances en architecture.
- Construire de la connaissance par le projet
- Produire des données inédites par le projet architectural, urbain, paysager.
- Organiser un retour d'expérience.
- Élaborer des dispositifs innovants d'expérimentation architecturale.
- Déployer une auto-évaluation et la formaliser.
- Développer une critique prospective et créative pour l'architecture
- Elaborer un argumentaire politique sur l'architecture à toutes les échelles.
- Mesurer les contreparties environnementales pour définir sa position politique par rapport au projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

Projet de fin d'études (PFE) et Mémoire

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

71.11 Activités d'architecture

Entreprises ou sociétés d'architecture ; entreprises d'urbanisme ; services d'architecture (public ou para public) ; services ou agences d'urbanisme (public ou para public) ; entreprises d'architecture intérieure ou de design ; bureaux d'études et d'ingénierie ; entreprises du bâtiment et de travaux publics ; entreprises d'aménagement extérieur et de paysage - organismes de conseil en architecture ; entreprises d'architecture navale ; maîtrise d'ouvrage privée ou publique.

Syndicat de copropriété, gérance d'immeuble ou d'immobilier indirect (SCPI, Foncières, Fonds d'investissement) ; Agences immobilières, cabinets d'administration de biens, organismes de logement social.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Architecte diplômé d'État

Emplois salariés de la conception en architecture et de la conception spécialisée : directeur de projet ; chef de projet ; responsable de projet ; chargé de projet (architectural, urbain, paysager ou scénographique)

Emplois de l'urbanisme : chef de projet, chargé de mission, conseiller

Emplois de la maîtrise d'ouvrage

Emplois de la fonction publique territoriale – filière technique Instructeur en architecture et urbanisme en mairie, Chargé d'opération en collectivité territoriale, Chef de bureau Maintenance Energie en conseil départemental, Chargé de projet dans les PNR, Conseiller en CAUE, Ingénieur territorial

Emplois de la fonction publique d'Etat : Attaché, Chargé de mission

Emplois de la programmation : programmiste, conseil en programmation

Maquettiste, maquettiste numérique

L'architecte diplômé d'Etat peut intervenir en Maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage auprès d'un Syndicat de copropriété, gérance d'immeuble ou d'immobilier indirect (SCPI, Foncières, Fonds d'investissement) ; agences immobilières, cabinets d'administration de biens, organismes de logement social.

Avec formation complémentaire : BIM manager

Après obtention de l'HMONP et inscription à l'Ordre des architectes, et généralement après quelques années d'expérience professionnelle, les diplômés pourront créer leur propre agence, porter le titre et exercer la profession réglementée d'architecte maître d'œuvre. L'HMONP est délivrée aux titulaires du diplôme d'architecture (DEA) ou titre équivalent qui ont suivi une formation complémentaire. Cette formation vise à approfondir les compétences nécessaires pour assumer les rôles de maître d'œuvre, y compris la gestion de projet, la coordination des différents acteurs du chantier, la responsabilité juridique et technique, et la relation avec le client.

Sous réserve de l'obtention de l'HMONP et de réussite à des concours de la fonction publique territoriale ou fonction publique d'Etat, les titulaires du DEA pourront exercer leur métier au sein de la fonction publique d'Etat en tant qu'architectes-urbanistes de l'Etat (AUE) ou architectes en chef des monuments historiques ou au sein de la fonction publique territoriale en tant qu'architectes-voyers de la Ville de Paris ou ingénieurs des collectivités territoriales.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 175 €

Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée) B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X90 — Architectes · tension 3/5 (Modérée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 076
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X90 — Architectes B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le deuxième cycle est accessible, en formation initiale, aux étudiants qui justifient soit du diplôme d'études en architecture, soit d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence de ce diplôme en application d'une réglementation nationale, soit de la validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

non

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de six à huit personnes qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de cinq de leurs membres dont le représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant :

- un représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant;
- le directeur des études de l'étudiant;
- un à deux enseignants de l'école d'autres unités d'enseignement;
- un à deux enseignants extérieurs à l'école, dont au moins un d'une autre école d'architecture;
- une à deux personnalités extérieures.

Les jurys sont au nombre maximum de cinq par école. Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys. La majorité des membres de chaque jury, enseignants ou non, doit être composée d'architectes.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le mécanisme de la validation des acquis de l'expérience n'est pas effectif pour la profession d'architecte qui est une profession réglementée et qui répond à des exigences de formation minimale définies par l'article 46 de la directive 2005/36/ CE modifiée et des exigences spécifiques motivées par l'application des règles professionnelles justifiées par l'intérêt général.

En application de l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux modalités d'inscription dans les écoles d'architecture et de l'article R. 672-3 du code de l'éducation, un dispositif de validation des études, d'une expérience professionnelle ou d'acquis personnels, en lien avec l'architecture, ou VEEPAP, (prévus aux articles D. 672-15 à D.

672-24 du code de l'éducation) est cependant possible pour les études en architecture.

Une commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est créée au sein de chaque école d'architecture, conformément au décret du 2 janvier 1998 susvisé fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux études d'architecture. Elle est composée de cinq enseignants au moins, désignés pour deux ans par le collège enseignant du conseil d'administration et, lorsqu'elle statue sur les entrées aux différents niveaux de la formation professionnelle continue, d'un nombre équivalent d'architectes en exercice.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 900 €
Selon la branche	7 000 € – 9 934 €
Prise en charge	Branches concernées
8 900 €	Valeur par défaut · 207 branches
9 934 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil, CPNEF de l'audiovisuel
9 800 €	CPNEFP de la branche de la promotion immobilière
8 000 €	CPNE Banque
7 719 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2029

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP24907

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/Les-formations-d-architecte-et-de-paysagiste/Les-cursus-et-les-diplomes>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38342/>

Où se former

Formations référencées	10
Organismes	7
Régions couvertes	5
Prix indicatif	690 € – 7 800 €

Durée	900 h
-------	-------

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	7
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	4
Régions couvertes	2
Départements couverts	4
Organismes certifiés Qualiopi	4
Sessions	de 09/2024 à 09/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	109
Parcours menés à terme	79
Taux d'achèvement	72 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	126
Montant total engagé	224 337 €
Coût moyen par dossier	1 780 €
Durée moyenne	398 h
Période	07/2024 – 09/2026
France compétences	71 %
Reste à charge titulaire	26 %
France Travail	3 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.